

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas, et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 JANVIER

IMPRÉVOYANCE ET LÉGÈRETÉ

Nous avons décidément en M. Spuller un singulier ministre des affaires étrangères. Nous avons déjà démontré, à propos de l'affaire de Terre-Neuve, quelle était son ignorance des questions qu'il a à traiter et aussi avec quelle docilité il se résignait aux avanies dont étaient l'objet des officiers français. Jeudi, M. Spuller a été plus loin encore. En réponse à une question de M. Breteuil, transformée en interpellation par M. Lockroy, il a laissé voir jusqu'où il était capable de pousser les complaisances vis-à-vis de l'Italie, à moins qu'on aime mieux croire que cet étonnant ministre soit hors d'état de se rendre compte de la portée de certains actes diplomatiques.

M. Spuller aurait bien voulu faire croire à la Chambre qu'en accusant réception de la communication du gouvernement italien, il n'avait fait qu'imiter toutes les puissances européennes. On lui a prouvé qu'il en était au moins une, et non des moins importantes, la Russie, qui n'avait pas cru devoir aller jusque-là. M. Spuller n'a rien trouvé à répondre, le ministre des affaires étrangères n'aurait-il pas eu un motif très légitime pour s'abstenir d'une démarche imprudente? Aux termes de la communication faite par M. Crispi, le traité intervenu entre l'Italie et l'Éthiopie — pays sans limites déterminées — constitue une véritable déclaration de protectorat. Or, d'autre part, on assure que le roi Ménélik aurait écrit à M. le Président de la République, qu'il s'agissait uniquement entre l'Italie et lui d'un traité commercial. La distinction est importante. Nous ne disons pas que la parole du souverain éthiopien doit être nécessairement préférée aux assurances du gouvernement italien, mais on peut dire qu'il y avait doute sur l'interprétation du traité et qu'en cette occurrence, le ministre des affaires étrangères n'avait pas à donner acte d'une communication sur la véritable nature de laquelle on n'était pas clairement fixé.

M. Spuller a donc, en cette occasion, donné une nouvelle preuve de l'extrême légèreté et aussi du trop grand « esprit de conciliation » qui préside à sa direction des affaires extérieures. C'est tout ce qu'il convient de dire en ce moment sur une question qui reviendra nécessairement sous peu à l'ordre du jour.

ERNEST BAUDOIN.

INFORMATIONS

FINANCIER ET AMBASSADEUR

Les amis du ministre des finances annonçaient au Palais-Bourbon sa prochaine nomination à l'ambassade du Quirinal.

Ils ajoutaient que M. Rouvier avait remis sa démission à M. Carnot. M. Rouvier a, en effet, menacé ses collègues d'abandonner son portefeuille, mais il n'a jamais remis sa démission.

Et, quant au poste d'ambassadeur auprès du Quirinal, c'est M. Billot, ministre de France à

Lisbonne, qui, croit-on, renouvellera la succession de M. Mariani.

M. Rouvier étonne tous les jours ses amis par la désinvolture avec laquelle il se donne des démentis à lui-même.

C'est ainsi qu'après avoir fait dire qu'il allait déposer un projet de loi tendant au renouvellement du privilège de la Banque de France, il a fait déclarer que la nouvelle était inexacte. L'incertitude la plus complète pèse sur les projets de ce perplexe ministre des finances. E. R.

AU TONKIN

Le Tonkin est absolument pacifié. On doit le savoir. Le gouvernement ne se fait pas faute de le répéter. On peut d'ailleurs en voir la preuve dans les nouvelles suivantes que donne le dernier courrier du Tonkin. Le 20 décembre, la garde civile de Hinh-Binh était prévenue que la bande de Than-Hoa, poursuivie par le colonel Lefebvre, était de passage à cinq kilomètres de cette ville.

La garde s'est portée immédiatement à sa rencontre et un combat assez vif a eu lieu. Un garde principal a été tué et un autre blessé; plusieurs gardes civils ont été tués ou blessés.

L'ennemi a été dispersé avec de grandes pertes.

La bande de Dao-Ha a été disloquée. Celle de Quan-By est serrée de près.

Qui oserait prétendre après cela que le Tonkin ne soit pas absolument pacifié?

Le Figaro raconte qu'un jeune moscovite est arrivé à Paris, chargé par le parti des patriotes russes de remettre au général Saussier une bannière en souvenir des paroles qu'il a prononcées, exprimant ses sympathies pour la Russie, et pour attester l'alliance des deux peuples. Le général Saussier a refusé la bannière, s'abritant derrière la hiérarchie qui interdit à un officier d'accepter un semblable présent.

Le Moscovite a sollicité alors une audience de M. de Freycinet, qui la lui a accordée. Le Moscovite a dû demander la permission d'offrir la bannière au général Saussier.

L'EXPULSION TEMPORAIRE

Le bureau de la Chambre s'est réuni pour trancher une question se rattachant aux incidents de la tumultueuse séance de lundi dernier, dans laquelle trois députés boulangistes, MM. Déroulède, Millevoje et Laguerre, ont été expulsés temporairement.

On sait que l'on doit afficher aux frais du député expulsé deux cents exemplaires du compte-rendu de la séance relatif à l'expulsion, dans les communes de la circonscription de l'intéressé. Il s'agissait de savoir si pour cet affichage on prendrait l'extrait sommaire du procès-verbal ou un extrait du compte-rendu sténographique. La jurisprudence, en effet, a varié constamment d'une Chambre à l'autre.

Le bureau a décidé de se borner à afficher l'extrait du procès-verbal sommaire qui se réduit à faire mention de la décision de la Chambre prononçant l'expulsion temporaire, de manière à ne pas donner de publicité aux vio-

lences de langage qui ont motivé la peine disciplinaire.

La Chambre, quand on lui dit des vérités trop dures, ne tient pas à leur donner de la publicité.

UN FAIT SCANDALEUX

M. Maurice Barrès, dans la Presse, nous révèle un fait absolument scandaleux :

« Dans une commune de Meurthe-et-Moselle, à deux pas de la frontière, est venu s'installer, après l'annexion, un pauvre ménage alsacien composé du mari, de la femme et d'un petit garçon né en 1869. Ils achetèrent là un champ et vécurent honorablement, médiocrement, en bonne sympathie avec tout le monde.

« Il ne se firent pas naturaliser Français; ils ne vivaient, comme tous les exilés alsaciens, que dans cette idée « qu'on allait rentrer en Alsace. » Il leur parut à tous que le général Boulanger avait plus qu'aucun le souci ardent de leur rendre leur patrie; et un soir, dans une réunion électorale, ceux de qui je parle, le vieux, la vieille et le garçon, se firent remarquer par leurs démonstrations boulangistes.

« Trois jours après, le mari et le fils recevaient l'ordre de quitter le territoire français dans les vingt-quatre heures. C'était la veille des élections; on voulait par cette rigueur épouvantable terroriser les électeurs de la région.

« En dépit de toutes les démarches, ils durent, dans ce délai très court, laisser là leur champ, passer la frontière, abandonner la pauvre vieille, qui dut rester pour essayer de mener à bien les récoltes, sur lesquelles, à cause de la main d'œuvre, elle ne fit pas un sou de bénéfice. »

Cette lamentable situation de Français envers qui un gouvernement français a l'horreur de se prévaloir des événements de 70, montre jusqu'à quel point le personnel gouvernemental est haineux, vindicatif et dur aux pauvres gens qu'il écrase de son omnipotence.

INVALIDATION DE M. DELAHAYE

Il y a un mois, environ, la Chambre procédait à la vérification des pouvoirs de M. Delahaye, député de Chinon. La majorité allait invalider l'élu, comme responsable d'une affiche prétendue diffamatoire contre M. Joubert, ancien membre de l'Assemblée et candidat malheureux au scrutin de 1889. M. Delahaye défendit sa cause avec beaucoup de talent et d'énergie contre le réquisitoire d'un obscur député de la Sarthe, M. Legludic.

Mes amis, dit-il, n'ont pas diffamé mon adversaire qui avait prétendu que voter pour moi, c'était voter pour la guerre étrangère. Ils répondirent en rappelant que M. Joubert, âgé de 25 ans en 1870, avait réussi à se soustraire aux ordres de levée, qu'il ne pouvait ignorer, son père étant maire de Chinon. M. Delahaye accusa formellement M. Joubert d'avoir manqué aux devoirs du patriotisme. La gauche fut atterrée lorsqu'un des siens, qui porte un

nom cher aux amis de la gloire française, M. Cavaignac, vint déclarer que, pour lui, il lui était impossible de voir dans M. Delahaye un diffamateur.

L'élection allait être validée, mais les amis de M. Joubert se démenèrent et dirent qu'il « s'agissait de l'honneur d'un ancien collègue. » Le dossier fut renvoyé au bureau pour supplément d'enquête. Celle-ci tourna à l'avantage de M. Delahaye, et le bureau, par l'organe de son nouveau rapporteur, M. le comte Lanjuinais, a conclu, cette fois, à la validation. Samedi, le débat a été repris. M. Delahaye est venu, les mains pleines de preuves, établir le bien-fondé de ses accusations antérieures, et comme M. Legludic avait en l'imprudence de célébrer le courageux dévouement de M. Joubert, équipant une compagnie franche, l'orateur a fait connaître les statuts de cette association qui n'avait rien de militaire et où toute prise d'armes était subordonnée à la majorité des voix! Ils étaient trente francs tireurs, dont l'âge variait de 16 à 60 ans, et il paraît que leurs fusils n'étaient pas chargés, par prudence, le soir de certaine excursion racontée par un homme d'esprit sachant rire de ses camarades et de lui-même. La compagnie voulait, disait-elle, défendre Chinon, qu'elle jurait de ne pas quitter.

— M. Joubert n'est pour rien dans ces statuts, s'écrie le maladroit M. Legludic.

— Pardon, riposte M. Delahaye, le nom de M. Joubert est au bas de la pièce, dont je donne lecture. Voilà l'homme qui prétendait que je devais être « caché dans quelque sacristie! » Et puisqu'on me demande mes états de services, il faut bien que je parle de moi : En 1870, je sortais du collège, mon frère était à l'armée de Metz, et je m'engageai quoique atteint d'une myopie qui, deux ans plus tard, entraînait ma réforme.

Et M. Delahaye conclut que si la Chambre vote son invalidation, elle aura l'air d'approuver la conduite de M. Joubert.

L'argument est juste, mais la majorité a son siège fait. M. Boissy-d'Anglas vient lire l'extrait du casier judiciaire du « récidiviste de la diffamation ». Avec une indignation comique qui soulève des rires bruyants, il rappelle que M. Delahaye a été condamné à 16 fr., à 25 fr., à 30 fr. et même à 500 fr. d'amende. Ce sont là des délits de presse, comme le fait observer M. Le Proust de Launay, qui s'étonne qu'on prodigue à la tribune une semblable pièce qu'on n'a pu, d'ailleurs, se procurer qu'en violation de la loi, selon la remarque de M. de Soland.

Ajoutons avec M. Girodet, un radical, qu'il serait assez curieux de lire à la tribune le casier judiciaire de tous les députés. Ce serait une annexe intéressante aux cahiers électoraux réclamés par M. Barodet, et l'on ferait bien d'y joindre un état des services militaires.

M. Madier-Montjau est venu avec une naïveté pompeuse faire l'aveu de la partialité des invalides qui ne savent pas être des juges. Il a agité le « drapeau du général Boulanger » et voilà pourquoi M. Delahaye a été dépouillé du mandat que lui ont confié ses concitoyens.

M. Delahaye sera réélu, car M. Joubert est obligé de se représenter sous peine de reconnaître qu'il a peur de soumettre le débat com-

plaisamment tranché par la Chambre au verdict des électeurs. Or, l'issue du combat n'est pas douteuse. Mais M. Delahaye nous permettra de lui faire remarquer qu'il n'a que perdu à altérer en Indre-et-Loire le caractère de la lutte qui aurait pu être circonscrite avec profit entre les républicains et les vrais conservateurs.

Il fera sagement de poser sa candidature nouvelle exclusivement sur le terrain de la protestation du suffrage universel contre le parlementarisme républicain voulant imposer sa tyrannie à la France. LOUIS D'ESTAMPES.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 25 janvier 1890.

On a fortement discuté pendant la plus grande partie de la séance le cours de 88 sur le 3 %; finalement il a été maintenu; on reste à 88.02; le 4 1/2 % fait 406.77.

Le Crédit Foncier très ferme à 4307.50. Les obligations foncières et communales montrent les meilleures tendances.

La Banque de Paris et des Pays-Bas fait 803.75. Quelques réalisations pèsent sur la Banque Nationale du Brésil, cotée aux environs de 595.

La Société Générale se négocie à 475, la Banque d'Escompte à 520. Hausse du Crédit Lyonnais à 746.25. La Société de Dépôts et Comptes courants est ferme à 600.

Très bonne attitude des Fonds Portugais sur lesquels les achats du comptant ont réapparu. Le 3 0/0 s'inscrit à 63.75; le 4 1/2 0/0 à 486.50.

Le Panama reste à 78.

En banque, la Galicia s'est traitée très couramment à 22.75.

L'obligation des Chemins Economiques est demandée à 399.

INFORMATIONS FINANCIÈRES. — Les demandes de parts de 300 francs de la Maison Richard Schneider doivent être adressées directement, 22, rue d'Armaillé, à Paris. Ces parts qui rapportent 8 0/0 d'intérêt et un dividende de 5 0/0 déjà garanti, sont très recherchées, car elles constituent un placement exceptionnel. Tous les renseignements sont envoyés franco sur simple demande.

NOUVELLES MILITAIRES

Le dolman est définitivement supprimé pour les officiers et sous-officiers de cavalerie instructeurs d'équitation dans les écoles militaires. Ils porteront désormais la tunique courte des cuirassiers, mais avec galons, épaulettes et aiguillettes en or. Le pantalon et le képi en drap bleu foncé leur sont maintenus.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

La Loire n'a pas atteint le maximum annoncé. Elle ne s'est élevée qu'à 3^m 85 et a commencé aussitôt à baisser, mais très lentement.

Elle cote aujourd'hui à midi 3^m 53.

60 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA DOT DE GERMAINE

Par M. du CAMPFRANC

A l'heure suivante, M^{me} de Trémur et son vieux compagnon, tous deux majestueusement assis dans un landau, parcouraient l'allée des acacias. Le Bois était frais; les masses de verdure se dessinaient sur un beau ciel bleu. Au piétinement cadencé des chevaux, au roulement facile des voitures, on voyait que le *high-life* commençait à envahir les allées. Les beaux cavaliers galopaient fièrement, saluant, de la cravache, les élégantes amazones; les équipages défilaient entre les rideaux d'arbres, les enfants couraient à travers les sentiers, aussi frais que les marguerites écloses dans la rosée, aussi gais que les pinsons qui chantaient dans les taillis.

— C'est charmant! charmant! en vérité, répétait le vieillard. Ah! marquise, comment avons-nous pu vivre si longtemps loin de Paris! Quelle cité! que de merveilles!

La journée d'hier a été très belle, véritable température de printemps et soleil du midi. Aujourd'hui, il n'est plus de même; la pluie semble menacer de nouveau.

Le baromètre se maintient à variable avec tendance à la hausse. Le vent reste à l'ouest.

SOCIÉTÉ DE GYMNASTIQUE

Le bal donné samedi soir, par la Société de gymnastique a été des plus animés. Les danseurs étaient nombreux et leurs ébats ont duré jusqu'au lendemain matin six heures.

M. le Sous-Préfet assistait à ce bal, pendant lequel une quête a été faite au profit des pauvres.

Cette fête fait le plus grand honneur aux organisateurs, MM. Marquois, Bonneau et Langlois, qui se proposent de recommencer l'année prochaine.

NOUVEAU COMMISSAIRE-PRISEUR

Par décret de M. le Président de la République, en date du 28 décembre 1889, M. Yves Jaubert a été nommé commissaire-priseur à Saumur, en remplacement de M. Proux, démissionnaire en sa faveur.

CRISES MUNICIPALES. — M. Grignon, conseiller général du canton de Gennes, vient de donner sa démission de maire de la commune de Louerre. Son adjoint, M. Tremblay, a suivi son exemple.

Par décret du 24 janvier, M. Foucher, maire du Coudray-Macouard, qui avait été suspendu de ses fonctions par le dernier préfet, est révoqué.

M. Foucher sera renommé et le pouvoir n'aura rien gagné à cette mesure.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

Les membres de la Commission de la Société Nautique se sont réunis le mardi, 14 courant, au siège de la Société, Café de la Paix, à 8 heures 1/2 du soir. Tous les membres étaient présents.

M. Roland, secrétaire, a pris la parole et a remercié M. Piéron d'avoir bien voulu accepter la présidence de la Société. Il a exposé ensuite la situation financière et matérielle de la Société au 1^{er} janvier 1890, a expliqué son fonctionnement depuis sa fondation, 10 mai 1885, il a fait remarquer que depuis ce moment ses succès avaient toujours été croissants d'années en années.

Qu'en 1889, une seule équipe, *Serpolette*, avait pris part aux courses, qu'elle s'était présentée dans six régates et avait remporté quatorze prix, savoir :

Paris, régates internationales, 23 juin, a pris part à l'épreuve définitive du prix de l'Avenir.

Il toussait discrètement, cherchant une entrée en matière.

Puis jouant l'air le plus indifférent du monde :

— Que diriez-vous d'une visite au Salon? Au retour il va se trouver sur notre chemin...

Ne cherche donc pas à tromper autrui! lui soufflait à l'oreille je ne sais quelle voix. Ne sait-on pas que les tableaux l'importent peu, mais que tu veux entrevoir Gaston... Gaston dont le souvenir te suit pas à pas comme un satellite suit l'étoile. Allons, avoue franchise ment, loyalement, combien tu l'aimes.

Sur l'ordre du vieillard, le cocher fit tourner l'attelage. De la mèche de son long fouet, il effleura les trotteurs, et le landau fut emporté. L'élégante voiture croisa un modeste équipage, et la marquise sourit à deux femmes, à peine entrevues à travers la glace.

— Qui sont ces dames? interrogea M. Richebrac; ma vue a faibli, je n'ai pu les reconnaître.

— M^{lle} Hermel et sa mère... Pauvre Germaine! elle m'a paru bien pâle.

Le nabab frappa violemment sur la tabatière d'or ciselé qu'il tenait entre le pouce et l'index, et cacha son trouble en absorbant bruyam-

Saumur, 14 juillet. — Deux premiers prix et un second.

Le Mans, 4 août. — Un premier prix et deux seconds.

Vichy, 15 août. — Un troisième prix.

Laval, 4^{er} septembre. — Deux premiers prix, un second et un troisième.

Paris, 29 septembre. — Championnat de France, juniors skiff. — Un second prix.

Que d'après ce résultat la situation de la société était prospère.

Il termine en souhaitant que l'année 1890 soit pour la société ce qu'a été l'année 1889 et fait remarquer qu'on pourra mettre aujourd'hui en ligne :

Trois bateaux à quatre, — deux bateaux à deux, — deux skiffs, — deux funneys et deux périssoires.

A 10 h. 1/2, la séance a été levée après avoir convenu qu'une poule à l'aviron se ferait dès les premiers beaux jours.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Auguste-Jean-Baptiste-Joseph Colas, agent-voyer, de La Fresnaye-sur-Chélonet (Sarthe), et Marguerite Yvard, sans profession, de Saumur.

Eugène Lenoble, cultivateur, et Virginie Contant (veuve), sans profession, tous deux de Saumur.

René-Louis-Hippolyte Dubois, coiffeur, de Saumur, et Agathe Savignat, lingère, de Doué (Maine-et-Loire).

Charles-Ferdinand Mandaron (veuf), peintre en bâtiments, de Saumur, et Victorine-Marie Béatrix, couturière, de Saint-Lambert-des-Levés.

Gabriel Cazaumajou, tailleur d'habits, et Victorine-Joséphine Diot, sans profession, tous deux de Saumur.

Eugène-Auguste Sauzet, boulanger, de Vivy, et Céline-Marie-Antoinette Emereau, comptable, de Saumur.

NOMINATIONS DANS LE CLERGÉ

M. l'abbé Montreuil, curé des Tuffeaux, a été nommé curé de Saint-Martin-de-Beaupréau.

M. l'abbé Réthoré, vicaire à Saint-Paul-du-Bois, a été nommé curé des Tuffeaux.

M. l'abbé Blouin, curé de la Chapelle-Saint-Laud, a été nommé curé de Saint-Paul-du-Bois.

Nous lisons dans la *Semaine du Fidèle* du Mans :

Nous aimons à enregistrer à l'honneur de notre diocèse le brillant succès de M. l'abbé J. Hamonet, qui, à son titre de docteur en théologie de l'Université Grégorienne, vient d'ajouter celui de docteur ès-sciences physiques. M. Friedel, membre de l'institut et professeur

ment une prise.

Puis, indiquant le Palais de l'industrie, dont le landau approchait en ce moment, il reprit, avec une expression de douceur insinuante, qui contrastait avec sa violence habituelle :

— Chère marquise, ne manquerions-nous pas à tous nos devoirs envers les peintres français, si nous passions devant ce palais sans daigner en franchir le seuil? Regardez donc! Est-il pavisé, est-il superbe! et quelle affluence!

En effet, tout un monde se pressait sous le porche. C'était un *tout Paris* composé d'élégantes et d'illustres.

On entra : les jeunes gens tirant une dernière bouffée du cigare à demi consommé, et le jetant au loin; les jeunes femmes souriantes sous leurs grandes plumes; les unes s'armant déjà du binocle, qui permettrait à leur myopie d'apprécier le mérite des diverses écoles; les autres, souples et fines dans leur costume à la dernière mode; et le long gant de Suède recouvrant la peau blanche d'une main mignonne.

Ici, deux jeunes gommeux discouraient en franchissant le porche.

à la Sorbonne, avait en particulière estime son élève, M. l'abbé J. Hamonet.

Sur la demande de M^{sr} Freppel, M^{sr} l'Evêque du Mans a autorisé volontiers M. l'abbé Hamonet à accepter la chaire de chimie à la Faculté catholique d'Angers.

ANGERS. — Vendredi soir, vers cinq heures, un triste incident s'est produit à la chapelle des Servantes du Saint-Sacrement, rue Cordelle.

L'honorable M. Marçais père, ancien négociant, rue Boisnet, 64, se trouvait au milieu de la chapelle, attendant sans doute le salut qui allait se donner, lorsque tout à coup on le vit s'affaisser et glisser le long du petit banc qui sert d'agenouillement. Les voisins se précipitèrent à son secours et eurent beaucoup de peine à l'arracher du milieu des chaises qui l'entouraient.

On le porta aussitôt à l'entrée de la chapelle pour lui faire respirer l'air extérieur, et on courut chercher un cordial dans les environs. M. le docteur Guignard, dont l'hôtel est au bout de la rue, fut mandé aussitôt; malheureusement tout secours était devenu inutile, le malade avait succombé à la rupture d'un anévrisme, et, après avoir fait prévenir la famille, on a dû faire transporter le corps à domicile. M. Marçais était âgé de quatre-vingt-deux ans.

Les fidèles du diocèse d'Evreux ont fait commencer une neuvaine de messes, dans la basilique de Notre-Dame de Lourdes, pour la guérison de M^{sr} Grolleau, évêque d'Evreux; elle se terminera, le 29 janvier, fête de saint François-de-Sales, patron du vénéré prélat.

LE MANS. — A l'occasion du Concours régional qui doit avoir lieu à la fin de mai prochain, la municipalité de cette ville vient de décider :

Qu'un concours hippique serait annexé au Concours régional, et qu'une exposition d'horticulture serait organisée. Un concours de musiques d'harmonie, de fanfares et d'orphéons aura lieu également en cette ville à la même époque, entre les différentes sociétés musicales de France. Un concours des sapeurs-pompiers de France, un concours de tir, une fête de gymnastique et diverses fêtes seront en outre organisées.

UN SAUVETAGE A CHÂTELLERAULT

Le charretier de M. Placide Peltrean était venu à l'abreuvoir, pour faire boire son cheval, attelé à sa voiture. Le courant, qui était assez fort, l'entraîna, et il eut infailliblement péri sans les ouvriers de M. Foucher, qui lui tendirent une échelle, et le ramenèrent à bord. Le nommé Tremblain, également charretier chez M. Peltrean, voyant le cheval en grand

— Faiblot, hein, faiblot, cette année, le Salon?

— Oui, l'art est en décadence, gémissait plus loin la voix sépulcrale d'un monsieur décoré.

Et son interlocuteur, un petit vieux à lunettes d'or, s'arrêtant net dans sa marche :

— En décadence! ô divin Apollon! quand nous avons des Carolus Duran, des Bouguereau, des Meissonnier! Je voudrais bien savoir combien de noms plus illustres nous ont légués les anciens âges. De siècle en siècle, le talent foisonne, mais le génie est rare.

Les arrivants pénétraient dans les grandes salles, cirées et luisantes, toutes scintillantes de l'or des cadres neufs.

Le catalogue en main, le nez en l'air, la nuque torturée, on glissait de salon en salon; ici, s'attardant devant les portraits des sommités du jour: hommes politiques ou romanciers, acteurs en vogue, belles jeunes femmes, dont les peintres immortalisent en quelque sorte la royale beauté. En général, les têtes d'enfants emportaient tous les suffrages. On aime cette grâce de l'enfance, ces chairs blanches et carminées, ces cheveux blonds et opulents, ces yeux pleins de lumière qui sourient à la vie,

danger, se jeta à la nage, et parvint également à le sauver.
Ces braves ouvriers ont été vivement félicités.

PLUS D'ALLUMETTES

Un de nos confrères de Tours raconte qu'un de ses abonnés demeurant, à la Tranchée, a été obligé de venir à Tours pour se procurer des allumettes amorphes.

Depuis que l'Etat s'est mis fabricant d'allumettes, les petits marchands refusent de vendre ce produit, sous prétexte qu'on ne veut leur délivrer que 500 kilos à la fois et que leurs moyens ne leur permettent pas un pareil luxe d'approvisionnement.

Voilà un joli résultat du vote de la Chambre ! Plus d'allumettes.

A notre époque de lumières, c'est un véritable non-sens.

FAITS DIVERS

LA BACILLE DE L'INFLUENZA

On écrit de Vienne :

« Un médecin viennois, le docteur Jolles, a découvert, dans les expectorations des personnes atteintes de l'influenza, le bacille de cette maladie. Ce bacille présente une grande ressemblance avec celui de la pneumonie.

« Un rapport sur ce sujet a été déposé jeudi à la Société de Médecine.

« Voici, sur la découverte du bacille de l'influenza, des détails qui ont été fournis par le laboratoire du docteur Jolles :

« Celui-ci s'était chargé d'examiner les expectorations des malades. Il a été surpris d'observer que, pendant l'épidémie, les crachats contenaient une grande partie de capsules semblables aux bacilles de la pneumonie découverts par le docteur Friedlander.

« Guidé par la similitude de ces micro-organismes qui se retrouvent aussi dans les sédiments urinaires des personnes atteintes par l'influenza, ce qui n'avait pas encore été observé, le docteur Jolles a attiré l'attention des médecins sur la possibilité d'une apparition subséquente de pneumonies. Ensuite, il a établi une culture de ces microbes retirés de ces expectorations et de ces urines. Au bout de quatre jours, des colonies s'étaient formées semblables aux coëchus du docteur Friedlander; elles apparaissent, sur une plaque de gélatine, comme des corps arrondis bien limités, jaunâtres et de grain fin et présentaient une tête ronde semblable à de la porcelaine.

« Une expectoration, recueillie en province, qui a été également soumise à l'examen, a donné les mêmes bacilles; seulement, ils étaient moins brillants et plus fortement contournés que ceux du docteur Friedlander.

« Le résultat obtenu en soumettant ces bacilles aux couleurs d'aniline est le même que celui des bacilles soumis par le docteur Friedlander aux mêmes manipulations. En employant des couleurs d'aniline aqueuse, le docteur Jolles a obtenu de beaux spécimens, mais sans capsule.

« Dans un examen des eaux de la ville, le 26 décembre 1889, les mêmes bacilles ont été constatés. On en a trouvé 228 dans un centimètre cube, qui, sous le microscope, se sont montrés sous une forme double, entourés d'un cercle plus clair.

« En ce qui concerne les épreuves faites sur des animaux, elles ne sont pas terminées. Le docteur Jolles se réserve de faire un rapport à ce sujet. »

CANALISATIONS POUR L'ÉLECTRICITÉ

Nous lisons dans le compte rendu d'une séance de l'Académie des sciences :

Bien que nous ayons déjà beaucoup parlé de l'électricité, des accumulations de force et des canalisations urbaines, nous croyons devoir revenir encore sur cet important sujet. Il est, en effet, des déclarations qu'on ne peut laisser passer sans en prendre note et sans en tirer des conséquences immédiates.

Entre toutes, au point de vue de l'électricité figure celle de M. Edison, dont nous citons textuellement les plus importants passages :

« Il n'y a pas, dit le savant américain, de procédé d'isolement connu qui puisse emprisonner, confiner ces courants à haute tension pour plus d'un temps limité; et quand les fils sont placés sous terre, avec le système actuel de conduits, le résultat est forcément une série de contacts terrestres, la fusion des fils, la formation d'arcs électriques puissants qui s'étendent à d'autres conducteurs métalliques dans le même conduit; toute une masse de fils recevra ces dangereux courants et les conduira dans les maisons, les boutiques, etc. Il est ainsi évident que le danger de tels circuits n'est point borné aux fils qui condensent les courants à haute tension, mais que d'autres fils conduisant des courants inoffensifs sont en danger de devenir aussi mortels dans leurs effets que les premiers. Il est évident aussi qu'un simple fil conduisant un courant à haute pression sera une menace constante pour tous les autres fils du même conduit. Et quand bien même ces fils dangereux seraient placés dans des tubes séparés dans le même conduit que d'autres tubes, le risque n'en sera pas diminué. »

On a bien lu, n'est-ce pas, que les canalisations électriques souterraines, telles qu'elles sont établies, constituent un péril considérable; que l'existence d'une foule d'hommes peut être mise en péril, sans qu'on puisse même songer à la protéger et que, quand il s'agit de hautes tensions, à courants continus ou alternatifs, d'emmagasinement exagéré d'électricité, il n'est point

d'isolant connu qui puisse constituer des parois impénétrables.

Voilà ce qui fait le danger des grandes accumulations électriques et des distributions urbaines, danger si nettement indiqué par Edison et si réellement constaté par M. Harold P. Brown, le grand praticien des États-Unis.

Ces dangers ne sont nullement à craindre dans notre ville qui a une canalisation aérienne.

UN MÉNAGE UNI

Allons ! bon, encore un bouton ! Cette constatation dans un miroir a le talent d'assombrir, rendre de mauvaise humeur et pour un peu plus hypocondriaques, bien des femmes coquettes.

Bien heureux si, à la suite de découverte, des querelles de ménage n'éclatent pas.

Aussi doit-on féliciter ce mari qui veillait plus que sa moitié à la pureté de son teint, et pour obtenir ce résultat lui faisait chaque matin sucer une petite tablette de Purgatif Géraudel.

Il faut dire que la dame en question ignore encore que c'est un purgatif. Elle croit toujours que ce sont des bonbons !

On trouve le Purgatif Géraudel à Saumur, pharmacies Normandine, Perrein, Pradeau, Closier.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

LUNDI 27 janvier 1890

MANON

Opéra-comique en 5 actes et 6 tableaux, paroles de H. Meilhac et Philippe Gille, musique de J. MASSENET.

Bureaux, 8 h. »/» ; rideau, 8 h. 1/2.

LE MONDE ILLUSTRÉ

13, quai Voltaire, Paris

Paraissant le samedi de chaque semaine

Sommaire du 25 Janvier :

TEXTE : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Les contemporains chez eux : M. Francisque Sarcey, par G. Lenôtre. — Nos gravures : L'affiche illustrée à l'Exposition Chéret; Beaux-Arts : Trio champêtre; Le conflit anglo-portugais; M. Coquelin cadet; Les ruines de la Cour des comptes; La mode dans le monde. — Le Noël, nouvelle, par Jean Barancy. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie. — Chronique du sport. — Echecs par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

GRAVURES : Le théâtre illustré : Margot. — Nos contemporains chez eux : M. Francisque Sarcey dans sa bibliothèque. — Le conflit anglo-portugais. — Beaux-Arts : Trio champêtre. — Paris : Les ruines de la Cour des comptes. — La mode en janvier 1890 : Toilettes de visite. — L'affiche illustrée et l'exposition Chéret. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

ces lèvres roses et mutines, toutes prêtes à donner d'innombrables baisers.

Que de variété dans toutes ces toiles ! que de pensées diverses les ont animées !

Voici les grands tableaux historiques ou allégoriques, puis les paysages avec leurs futaies profondes, leurs eaux limpides, leurs lacs transparents. Ici, la nuit s'étend sur la campagne; plus loin, l'aurore se lève. La nature est inépuisable. Après avoir donné en modèle les eaux de ses fleuves, les arbres de ses forêts, elle présente la mer, qui, sous le pinceau des paysagistes maritimes, apparaît avec ses vastes horizons et ses barques fragiles fendant l'écume blanche.

Et la longue procession des visiteurs serpente toujours à travers les nombreuses salles. On cause, on s'anime, les yeux étincellent. L'un admire, l'autre critique; celui-ci désigne d'un léger mouvement des paupières la célébrité en vogue; plus loin, au contraire, à l'ardeur vaillante de la première heure succède un sourire contraint, une pose languissante; et, bientôt, las d'errer le long des galeries, les groupes épuisés, brisés, harassés, tombent, avec un soupir d'infinie satisfaction, sur les larges divans encadrés de palmes vertes.

Mille propos se croisent.

— Quelle toile délicieuse ! quel ciel d'azur ! Tout nage dans l'éther : c'est d'un idéal !...

— Horrible ! horrible !... quelle platitude ! quelle confusion de violet et de rouge !... et l'on appelle cela de l'art !...

— Oui, mon cher, faisait un jeune rapin, à l'œil étincelant, aux gestes énergiques; oui, ils ont eu cette audace : refuser mon père des Abruzzes... une œuvre de choix et brossée !... Ce fut l'injustice la plus révoltante, la plus éhontée !...

— Quelle impartialité dans la réception de toutes ces toiles... ce jury est vraiment admirable.

— La cause?... La cause de cet échec?... mais la haine éternelle de la médiocrité contre tout ce qui est original, puissant, jeune, individuel.

— Vois donc cette dame ! Oh ! ma chère, quelle charmante toilette ! Quel effet font ces nœuds bleu tendre sur ces dentelles ! Regarde bien ; nous les ferons copier.

Cette dernière phrase, fort en dehors du sujet, il faut l'avouer, était formulée par Marie-Juliette Berthier. Sous l'œil de leur mère, les deux sœurs étaient, sur l'un des divans,

d'éblouissantes toilettes, qui leur seyaient à ravir. Droits devant elles, le cou tendu pour mieux les entendre, mais toujours flegmatiques et glacés comme les neiges de leur Écosse, se tenaient les baronnets.

Las enfin de soupiner dans l'attente de la dot insaisissable, ils avaient décidément renoncé à Margaret, et déposé leurs hommages et leurs admirations aux pieds des insignifiantes et futiles, mais très riches jumelles.

Leur demande venait d'être agréée. Marie-Juliette trouvait à la rotondité de sir Arthur quelque chose de majestueux, et Juliette-Marie accordait à la maigreur de Philip une suprême distinction.

Les bouquets de fleurs blanches, correctement apportés chaque matin, tenaient lieu de sentiment; et si les cœurs demeuraient fort calmes, nul ne s'en alarmait.

Que voulez-vous ? on ne peut tout avoir à la fois. Mac-Bury et Lyndal palpaient en pensée la dot des héritières, et les jumelles rêvaient amourement aux baronnies d'Écosse.

— Mais, c'est charmant, roucoula M^{me} Berthier, en portant à ses yeux un lorgnon à monture d'or, charmant ! nous sommes en plein pays de connaissance. Ne voyez-vous

Le VIN AROUD au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'Influenza, et ses suites. — Toutes pharmacies.

LILLE (Nord)

Béni soit le jour où j'ai connu les *Pilules Gicquel*. Depuis bien des années je souffrais de l'estomac, j'avais des vomissements de bile et de glaires, des maux de tête atroces, une constipation que rien ne pouvait faire céder, car les sels purgatifs ne faisaient que m'échauffer les intestins. J'étais devenu d'une faiblesse extrême. Depuis un mois je fais usage de vos bonnes *Pilules Gicquel* (1 fr. 50 la boîte) et je suis complètement guéri.

G. ERSTEIN, à Lille.

Deux ou trois *Capsules Guyot*, prises au moment des repas, amènent un soulagement rapide et suffisant le plus souvent pour guérir en peu de temps le rhume le plus opiniâtre et la bronchite.

On ne saurait trop recommander ce remède devenu populaire, et cela, autant à cause de son efficacité que de son bon marché. En effet, chaque flacon de *Capsules Guyot* contient 60 capsules et ne coûte que 2 fr. 50. Le traitement ne revient donc qu'à dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de tisanes, pastilles et sirops.

Si vous ne savez que faire, suivez l'exemple suivant !

Farmoutiers (Seine-et-Marne), le 26 juin 1889. — Souffrant depuis longtemps d'un mal dans le côté droit et ne sachant que faire pour guérir, j'ai essayé vos bonnes *Pilules Suisses* à 4 fr. 50 la boîte. Au bout de peu de jours, j'ai éprouvé un grand soulagement et aujourd'hui je suis complètement guéri. Je remercie M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Gramont, à Paris, et l'autorise à publier ma lettre. (Sig. lég.) S. SIMON.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean

P. ANDRIEUX

Rhum Jamaïque de la maison Alvarez de Kingston

Fin... (le litre) 2 fr.
Vieux... 2 fr. 50
Très vieux... 3 fr.
Très vieux supérieur... 3 fr. 50
Choix qualité extra... 4 fr.

VERRE COMPRIS

Dépôt des Rhums Saint-James, Tomsk et Chamet.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 108, RUE RICHELIEU, PARIS.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

pas, devant ce paysage maritime d'Élodie Lavillette, notre aimable Hector de Mauriac ? Mais quelle pâleur ! Il m'inquiète ce jeune homme. Il porte un des beaux noms de France, et il a la distinction d'un fils de race.

— Entièrement décafé, insinua sir Philip.

— Au dernier Longchamps, reprit sir Arthur, ont sombré ses dernières ressources... Frontin a dépassé d'une encolure sa Sultané.

— Pauvre garçon ! soupira M^{me} Berthier.

Ce fut toute l'oraison funèbre du beau des beaux.

Hôtel, chevaux, gais compagnons, exploiters, flatteurs, émotions de jeu, ennuï profond, rien ne lui avait manqué. Son histoire avait été l'histoire tristement banale que tous connaissent. Puis, le riche domaine du Nivernais, hectare par hectare, était tombé dans les mains des usuriers. Avec la dernière prairie le crédit avait manqué; et, maintenant, toujours très *pschuit* avec son cou ondulant entre les pointes rabattues de son faux col, et son veston gris poussiéreux, Mauriac se demandait, en prenant un air vainqueur, mais le désespoir dans l'âme, un de ces désespoirs farouches qui amènent la désespérance.

— A quelle ancre me rattacher ? Je l'avais toujours dit : Courte et bonne ! mais, déjà, me faudrait-il payer les arrires du sanglant marché ?

(A suivre.)

Etudes de M^r ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^r BEAU-REPAIRE, Et de M^r GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques

Le **Mardi 2 Février 1890**, à 1 heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^r GUYARD, notaire à Doué.

1^{er} Lot

Une MAISON, sise à Doué, place du Champ-de-Foire, où s'exploite un café-restaurant.

Mise à prix : 8,000 fr.

2^e Lot

Une MAISON, sise à Doué, route de Montreuil, près le Champ-de-Foire, avec jardin entouré de murs.

Mise à prix : 4,000 fr.

3^e Lot

Un morceau de VIGNE, sis aux Cartelliers ou Carrefour-des-Morts, commune de Soutanger, d'une contenance de un hectare vingt ares environ.

Mise à prix : 2,000 fr.

Total des mises à prix : **14,000 fr.**

S'adresser, pour renseignements :

1^o A M^r ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2^o A M^r LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, co-clicitant ;

3^o A M^r GUYARD, notaire à Doué-la-Fontaine, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

44 ares de Vignes et Jardin, Maison, Pressoir, etc., le tout renfermé,

Canton de Grenelle, à Nantilly, près la Prairie.

Jouissance de suite.

FACILITÉ POUR LES PAIEMENTS.

S'adresser à M. MAURICE, rue du Portail-Louis, n^o 41.

Etude de M^r ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière, successeur de M^r BEAU-REPAIRE.

VENTE

Aux enchères publiques,

Le **Samedi 8 Février 1890**, à midi, à la barre du Tribunal civil de Saumur, au Palais de Justice.

En un seul lot

D'UNE MAISON

ET SES DÉPENDANCES

Désignées sous le nom

D'Hotel de la Croix-Blanche

Sise à Fontevraut.

Location : 930 francs.

Et d'une PORTION de MAISON

Située à la Segretennerie, commune de Fontevraut.

Mise à prix totale : 6,000 francs.

S'adresser, pour les renseignements :

1^o A M^r ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur, 8, rue Cendrière ;

2^o Au Greffe du Tribunal civil de Saumur.

MAISON ET JARDIN

A vendre ou à louer

PRÉSENTÉMENT

Situés au bourg de Saint-Lambert-des-Levés.

S'adresser à M. BENOÎT, charron, même bourg. (63)

Magasin d'Épicerie

A CÉDER

A de très bonnes conditions.

Situé au Pont-Fouchard, près Saumur.

PRETS d'ARGENT

sur Signatures et sur Hypothèque 5 % l'An. Remboursé dans 5 ans ou par mois. Rien à payer d'avance. Discretion. — BUREAU AU TROUEN DE L'UNION COMMERCIALE, 102, Bd Voltaire, PARIS

Achats et Ventes de Propriétés en Rentes Viagères. PLACEMENTS DE FONDS

40 Fr. par Semaine à Gagner (Hommes ou Dames) Travail facile chez soi sans quitter emploi (Écritures, Copies, etc.)

Écrire au Directeur de l'AVENIR INDUSTRIEL, 20, Avenue Parmentier, PARIS.

ON DEMANDE une Jeune Fille sachant cuire, repasser, et un peu de cuisine, pour être domestique dans une maison aux environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

PRÉSENTÉMENT

Pour cause de départ

MAGASIN DE MODÈS

Et de Mercerie

S'adresser au bureau du journal.

INFLUENZA, Rhumes, Toux, Bronchites

Guéris par

Le Sirop et la Pâte Pectorale de

A. PRADEAU

Pharmacien de 1^{re} classe, 27, rue de la Tonnelles.

LE MEILLEUR PRÉSERVATIF DE L'INFLUENZA

Rhums naturels

IMPORTÉS DIRECTEMENT PAR

L'ÉPICERIE PARISIENNE

ROBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

RHUM vieux de la Martinique.....	2 fr. le litre
— Sainte-Lucie.....	2 50
— vieux de la Jamaïque.....	3 »
— très vieux.....	4 »
— Grenade (qualité sans rivale).....	5 »

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846, PLACE DE LA BIANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLE, S^r

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, fournisseur de l'École de cavalerie.

Accords, Réparations, Échanges et Locations de Pianos.

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement. Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1^{re} qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

CHEMINS DE FER --- GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Expr.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Paris			7 55		12 50		7 55	8 30	11 25	
Chartres	6 »		9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 23		
Château-du-Loir	10 13		12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50		
Noyant-Méon	11 20		1 7	3 8	7 40	1 13		5 54		
Liniers-Bouton	11 29			3 17	7 49			6 4		
Vernantes	11 43			3 30	8 »			6 13		
Blou	11 54			3 41	8 10			6 23		
Vivv	12 2			3 49	8 17			6 31		
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)	12 15		1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42		
(départ)	12 23		1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53		
Nantilly (arrivée)	12 31			4 22	8 41			7		
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	12 41			4 34	8 51			7 11		
(départ)				4 41	8 30			6 50		
Nantilly (départ)	8 31	10 37		4 23	8 43			7 3		
Chacé-Varrains	8 48	10 52		4 29	8 49			7 9		
Brézé-Saint-Cyr	9 2	11		4 37	8 56			7 17		
Montreuil-Bellay	9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29		
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8	
Niort			3 58	4 30	8 42		4 31	5 20	10 32	
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3	
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54	

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte		Expr.		Omn.		Mixte		Expr.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Bordeaux					5 40		8 20			3
Saintes					7 15	9 9	11 39			6 43
Niort					9 32	10 55	2 5	5 30	8 10	8 29
Thouars					12 11	12 42	4 35	4 15	8 21	9 59
Montreuil-Bellay	9 35	6 38			1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 45
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18				2 50	5 18	9 41		
Chacé-Varrains	10 7	7 27				2 57	5 26	9 49		
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34				3 2	5 31	9 55		
SAUMUR (Etat)										
(arrivée)	10 22	7 45				3 13	5 42	10 3		
(départ)		7 25	11 25			2 52	5 20			
Nantilly (départ)		7 38	11 36			3 3	5 33			
SAUMUR (Orl.)										
(arrivée)		7 47	11 44	1 31	3 11	5 41		10 59	11 46	
(départ)		7 57	11 54	1 36	3 15	5 45		11 7	11 53	
Vivv		8 10	12 10			3 27	5 59			
Blou		8 19	12 19			3 35	6 8			
Vernantes		8 32	12 33			3 46	6 20			
Liniers-Bouton		8 45	12 46			3 57	6 32			
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 9	6 44		11 44		
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		12 20	1 12	
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05	
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45	

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	11 21	4 31		7 41	4 34
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50		8 40	4 56
Chinon	9 4	12 50	7 14		9 4	7 6

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Saumur	7 52	14 21	4 31		7 55	11 50
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10		8 15	12 3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20		9 4	12 33

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte		Marc.		Omn.		Mixte	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Poitiers			6 5	6 55	12 53			
Moncontour			7 41	10 48	2 27			
Loudun			8 41	1 46	3 4			
Montreuil (ar.)			9 21	3 24	4 38			
(départ)	6 53	9 29	4 25	5	9 30			
15 Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41			
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52			
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1			
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24			
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10				

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn.		Mixte		Marc.		Omn.		Omn.	
	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir	matin	soir
Angers	4 40				7 30	11 48		5 57		
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42			7 42		
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12			8 12		
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21			8 21		
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31			8 31		
Montreuil (ar.)	6 46									